

Un projet qui vous a aidé à maintenir vos pratiques agricoles et pastorales favorables à l'environnement

Et maintenant ?

- 2021 et 2022 des années de transitions avec un maintien des MAEC actuelles. Vous pourrez donc continuer à en bénéficier, grâce à des contrats d'un an renouvelables → Pensez à vous réengager lors des campagnes de déclaration PAC !
- 2023 : Une nouvelle PAC pour un nouveau PAEC ?

Les actions qu'on voudrait mettre en place pour un futur projet

- Actualiser les inventaires environnementaux pour définir des ZIP plus cohérentes ;
- Développer des cahiers des charges plus adaptés à la réalité du terrain ;
- Proposer des actions complémentaires au projet : formations sur la gestion des surfaces en herbe ou sur la reconnaissance des espèces floristiques, par exemple ;
- Développer une communication plus étroite avec vous : plus d'accompagnements, de suivis et de retours.

Partenaires techniques



Partenaires Financiers



Association Espace Belledonne

Parc de la Mairie | thibault.boucher@isere.chambagri.fr
38190 Les Adrets | 04 76 13 57 78 / 06 61 02 62 97
www.espacebelledonne.fr

Document réalisé en 2020 par Lea Gazzotti dans le cadre de son stage de fin d'étude


Belledonne


espace
Belledonne

Bilan de l'évaluation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de Belledonne

Porté par l'association Espace Belledonne de 2015 à 2020

Le PAEC est un projet européen qui propose des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) dont vous avez pu bénéficier. L'objectif étant de vous aider à améliorer vos pratiques et maintenir celles qui sont respectueuses de l'environnement, afin d'inscrire vos exploitations agricoles dans la transition agroécologique. L'Espace Belledonne a porté ce projet et a mobilisé les financements que vous avez pu percevoir et ceux nécessaires pour réaliser ce projet. En échange de ses subventions, vous avez respecté un cahier des charges sur une durée de 5 ans.

représentatives du territoire, ont été retenues : Natura 2000, les alpages, les pelouses sèches et les zones humides. Onze MAEC, adaptées aux prairies naturelles et aux alpages, ont été choisies pour être mises en place sur ces zones. De nombreux partenaires ont collaboré avec l'Espace Belledonne pour mener à bien ce projet.

Le territoire vous remercie de votre engagement et de votre volonté à vouloir protéger l'environnement et la biodiversité.

Quatre Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP)

Merci à ceux qui ont pris le temps de réaliser un entretien dans le cadre de l'évaluation du PAEC


Projet
Parc
naturel
régional
de Belledonne

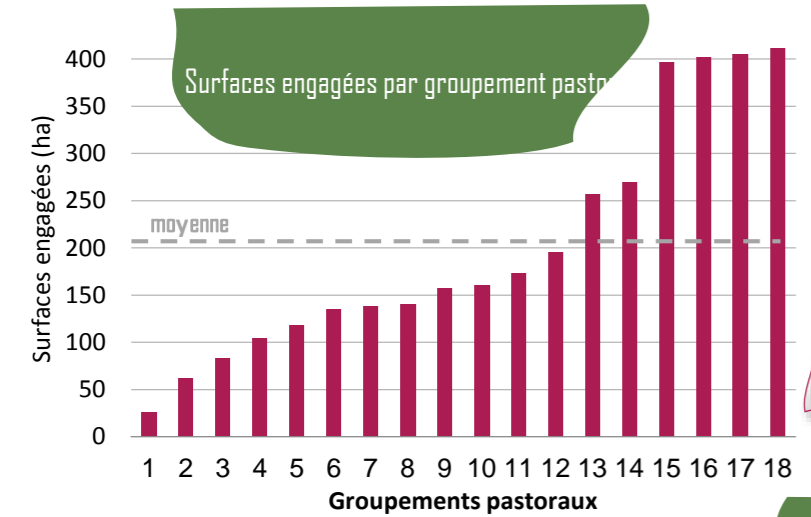


Le PAEC en chiffres

- 51 structures ont contractualisés des MAEC :
 - 33 exploitations, dont 3 alpages individuels
 - 18 groupements pastoraux (GP)
- Surfaces engagées : 4 419 ha
 - 3 629 ha par les GP
 - 790 ha par les exploitants
- Taux de contractualisation : 85 %
- Subventions totales versées : 1 227 456 €
- Communes incluses dans la PAEC : 46

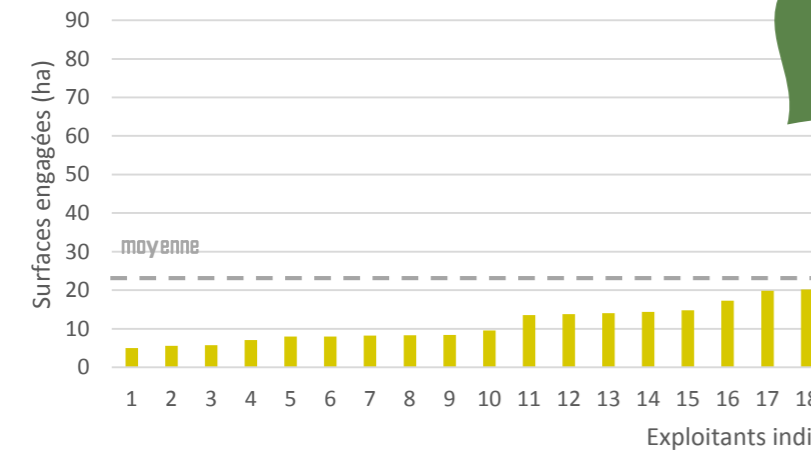


Votre contribution pour protéger la biodiversité



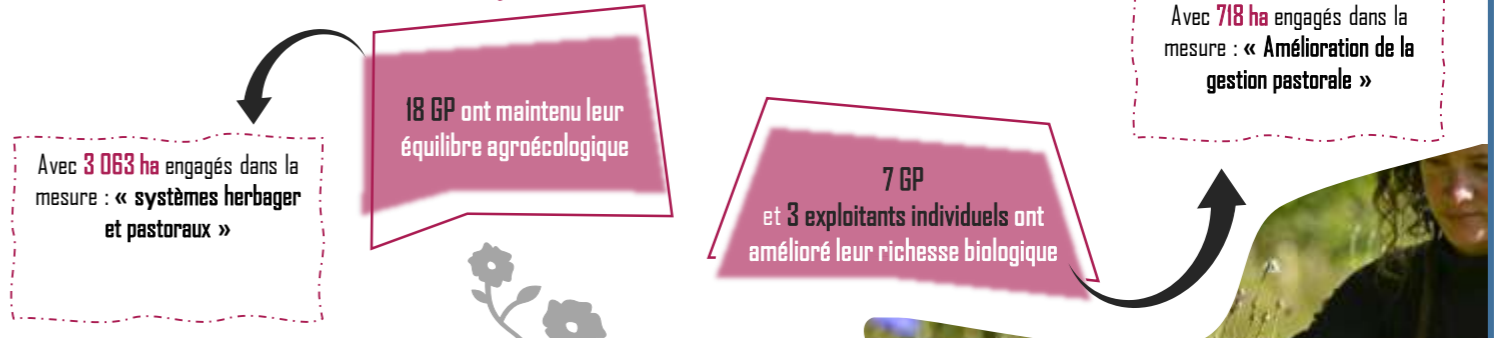
Dont 30 ha en alpage

100% de la surface est en alpage

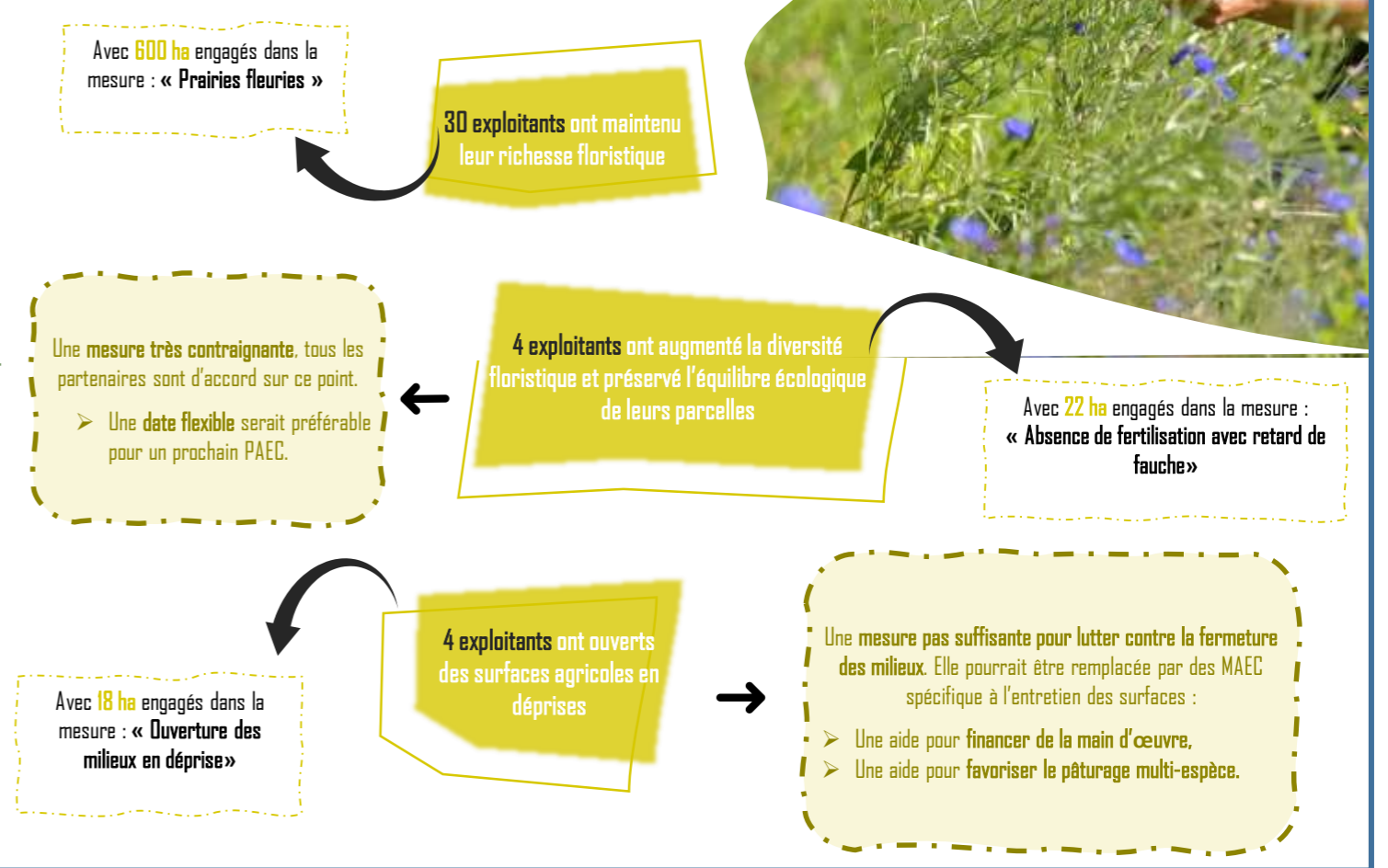


100% de la surface est en alpage

Des Alpagnes et Des Zones Natura 2000



Des pelouses sèches et des zones humides



Moyenne des surfaces engagées par exploitations : **23,7 ha** (min 5 ha – max 91 ha)

Moyenne des subventions par exploitants : **1 768 €/an** (min 329 €/an – max 6 867 €/an)

Moyenne des surfaces engagées par GP : **201,6 ha** (min 23,3 ha – max 411 ha)

Moyenne des subventions par GP : **10 397 €/an** (min 1 099 €/an – max 22 800 €/an)

